



Juillet - Août 2021

N° 7

Fontenailles



Edito du Maire

Chères Fontenaillaises, chers Fontenailleurs,

Les mesures sanitaires sont assouplies actant la réouverture des commerces, des lieux de loisirs et la reprise de nombreuses activités. Ainsi, la vie va pouvoir reprendre son cours. Le lien social, constituant un point majeur pour chacun d'entre nous, va recouvrer toute sa place. La commune a retrouvé son dynamisme avec l'organisation de la brocante par l'association « Le Lien de Fontenailles » et la communauté de communes vous proposera les « anim'été » les 9 et 24 juillet en partenariat avec Nangis Lude. Le 9, à 20h, l'ensemble baroque Caravensérail, en résidence à Fontainebleau, se produira dans le parc de la mairie.

Concernant les différents travaux sur la commune, la coupe de régénération dans le bois communal est achevée. Dans l'église, les maçons œuvrent au niveau du chœur et de la nef. Ils en sont encore au stade du nettoyage, qui consiste à enlever les peintures et le plâtre. Cette tâche est excessivement longue car une méthode douce est employée afin de ne pas endommager la pierre. La fin des travaux est prévue fin novembre 2021.

Comme chacun sait, les projets de l'année à venir sont en cours d'élaboration. Il n'est jamais simple de passer de l'étude à la réalisation. L'exemple de création de trottoirs et de rénovation de voirie rue de la Place Chaude l'est encore. Le maître d'ouvrage a soulevé un problème majeur retardant largement l'élaboration du dossier. En effet, un plan d'alignement et des arrêtés ont été établis, fixant la limite de la voie publique par rapport aux propriétés des riverains. Toutes les clôtures ont bien été implantées en tenant compte de ces documents administratifs. Cependant, les parcelles détenues par les administrés et s'étendant sur le domaine public n'ont pas été bornées, ni cadastrées et rétrocédées à la commune. Le même constat est dressé concernant le Chemin du Frêne. Les démarches administratives vont être longues et coûteuses.

D'autres projets sont en bonne voie comme le changement des ouvrants de la mairie, l'installation d'une supérette fonctionnant en autonomie et l'installation de la vidéo-protection. En effet, les nombreux cambriolages de 2018, les décharges sauvages mobilisant régulièrement agents techniques et élus, les incivilités grandissantes des conducteurs de véhicules légers et de poids lourds ont incité les élus à réfléchir sur la manière d'amenuiser ces problèmes. Vu que l'Etat subventionne encore de manière conséquente ces projets et que les communes voisines s'équipent toutes de ce matériel, les élus n'ont pas hésité à travailler cet axe. Le dossier est finalisé et prêt pour les demandes de subventions.

En cette veille de vacances estivales, je pense que chacun a conscience que la situation sanitaire reste fragile et que tant que la vaccination n'a pas protégé suffisamment de personnes, le risque d'un nouvel épisode de la pandémie n'est pas encore totalement écarté. C'est pourquoi, je vous invite à respecter les gestes barrière et à être prudents. Je vous souhaite un bel été.

Prenez soin de vous

Ghislaine Harscoët

Nombre d'inscrits : 841

Elections départementales

1^{er} tour :

Julie Garnier - Guy-Bertrand Tchikaya : 47
Aymeric Durox - Elisabeth Roos : 77
Nolween Le Bouter - Jean-Louis Thiériot : 133
Nuls : 10 - Blancs : 0
Votants : 267 - Exprimés : 257

2^{ème} tour :

Aymeric Durox - Elisabeth Roos : 82
Nolween Le Bouter - Jean-Louis Thiériot : 167
Nuls : 6 - Blancs : 16
Votants : 271 - Exprimés : 249

Elections régionales

1^{er} tour :

Jordan Bardella : 75
Eric Berlinger : 0
Julien Bayou : 27
Audrey Pulvar : 19
Victor Pailhac : 8
Valérie Péresse : 97
Fabiola Conti : 0
Lionel Brot : 0
Laurent Saint-Martin : 12
Nathalie Arthaud : 4
Clémentine Autin : 18
Nuls : 7 - Blancs : 0
Votants : 267 - Exprimés : 260

2^{ème} tour :

Jordan Bardella : 72
Julien Bayou : 59
Valérie Péresse : 118
Laurent Saint-Martin : 13
Nuls : 2 - Blancs : 7
Exprimés : 262

Résumé du compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 25 mai. Nous vous proposons un résumé.

1 - En raison de la démission de Monsieur Christian PETIT le 28 avril 2021, il convient d'installer au sein du conseil municipal Madame Jacqueline ACKER-MULLER.

2 - Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention concernant l'implantation de l'antenne *free*.

Le dossier d'information est mis sur le site de la commune et à disposition du public à l'accueil de la mairie.

Le projet est déposé auprès du service de l'urbanisme, les travaux débuteront en octobre et la mise en service de l'antenne serait pour décembre 2021.

3 - Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention concernant l'implantation de la Boxy.

La convention sera signée pour une durée de 3 ans et reconduite tacitement.

4 - Trous et fissures avenue Raymond Leclerc et rue des Charmilles : la société WIAME va utiliser un enrobeur projeteur pour boucher les trous. Les fissures seront traitées en point-à-temps : avenue Raymond Leclerc sur une surface de 70m² et rue des Charmilles sur 45 m². Le montant des travaux est de 5 225€ HT soit 6 270€ TTC.

Mise en place de la dalle de béton pour l'arrivée de la Boxy en septembre

Frédéric et Régis, les agents techniques, et des élus, ont coulé la dalle en béton qui sera nécessaire pour l'installation de la Boxy.



Posé au stade, le conteneur rouge de Boxy est une petite supérette entièrement autonome.

Après s'être inscrit sur l'application Boxy et avoir entré ses coordonnées bancaires, il suffira de scanner son code QR pour déverrouiller la porte d'entrée. A l'intérieur du magasin, une rangée de frigos remplis de produits alimentaires et d'hygiène. Le client n'a plus qu'à servir. Quelques minutes plus tard, le reçu arrive dans l'application et les produits sont facturés.



Travaux à l'église

Les maçons ont démarré les travaux. Ils ont pioché le plâtre au niveau du chœur et commencé dans la nef.

La peinture des piliers est enlevée par ponçage et sablage léger. Les travaux devraient se terminer en décembre 2021.



Commémorations des 19 mars et 8 mai

Les commémorations, aujourd'hui, sont aussi l'occasion d'un message à transmettre en faveur de la lutte pour la liberté et la démocratie.

C'est en présence de Messieurs Breugnot et Fioretti, anciens combattants, que les élus ont participé à ces cérémonies.



Un peu d'histoire...

La commémoration du 19 mars

Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Cette journée permet de commémorer les accords d'Evian du 18 mars 1962, de rassembler et de rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie.



La commémoration du 8 mai

Le 7 mai 1945, à Reims, puis le lendemain à Berlin, les derniers représentants du III^e Reich acceptent la capitulation sans condition d'une Allemagne désormais vaincue et occupée par les forces alliées.

Elle entérine la victoire militaire des Alliés en Europe et la défaite politique du nazisme. En six années, la Seconde Guerre aura causé la mort de 75 millions de personnes dont 49 millions de civils, l'assassinat dans le cadre de la Shoah de près de 6 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, le développement d'un système concentrationnaire massif, le déplacement de 40 millions de personnes en Europe et aura laissé le continent en ruines.

La loi du 7 mai 1946, pose le principe de la commémoration de la victoire. Ce sont les lois du 20 mars 1953 et du 2 octobre 1981 qui feront du 8 mai un jour férié.

Le 8 mai est une date symbolique, célébrée dans toutes les communes. Lors de cette journée, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré : aussi bien la victoire des Alliés que la fin de l'oppression nazie en Europe.

URBANISME : QUELLE DEMANDE ? POUR QUEL PROJET ?

La saison est propice aux travaux. Souvent se pose la question des documents administratifs nécessaires pour les travaux envisagés.

Quelle demande ? Pour quel projet ?

<i>Pour les constructions nouvelles</i>	
Création d'une surface de plancher (SP) ou d'une emprise au sol (ES) > 20 m ²	PC
Pour la création d'une SP ou ES de 5m ² < 20 m ²	DP

<i>Pour les extensions en zone UA ou UB</i>	
Pour une extension de 20 m ² < 40 m ²	DP
Pour une extension SP ou ES < 150 m ²	
Pour une extension SP ou ES > 40 m ²	PC

<i>Piscine</i>	
Couverture > 1,80m quelle que soit la hauteur	PC
Bassin > 100 m ²	
Bassin entre 10 m ² et 100 m ²	DP
Piscine hors sol pour une durée > à 3 mois	DP

<i>Clôture</i>	
Le PLU oblige les propriétaires à recouvrir les clôtures laissées en parpaings d'un enduit ou d'un parement.	DP

<i>Changement de destination</i>	
S'il y a une modification de la structure porteuse ou façade	PC
S'il n'y a pas de travaux ou si les travaux ne modifient pas la structure porteuse ou la façade	DP

Ravalement	DP
------------	-----------

Division foncière en vue de construire	DP
Division avec délibération L.115-3	

Modification de l'aspect extérieur (châssis de toit ...)	DP
---	-----------

Quelques règles sur les autorisations

Toutes les autorisations ont une durée de validité de trois ans. Passé ce délai, l'autorisation est périmée, il faut en déposer une nouvelle.

Il est possible de demander la prorogation de l'autorisation par un an dans la limite de deux prorogations.

PC : Permis de construire
DP : Demande préalable

SP : Surface de plancher
ES : Emprise au sol

Les dépenses liées à l'autorisation de l'urbanisme

Les autorisations de construire, d'agrandir, de rénover ou d'aménager peuvent générer des taxes et participations d'urbanisme.

Taxe d'aménagement : concerne tous les projets créant de la surface de plancher. Le taux est fixé annuellement par décret. Il est, pour 2021, de 870 euros par m² (200€/m² pour une piscine). Le taux est composé d'une part communale (5%), d'une part départementale (2,5%) et d'une part régionale (1%).

GLOSSAIRE

Plan de coupe : il faut l'échelle, les cotes et le profil du terrain s'il est modifié. Pour les combles, indiquer la limite des 1,80 m de hauteur.

Plan de situation : c'est le plan de la ville avec l'échelle et l'orientation (Nord).

Plan de façades avant et après travaux : ce plan comprend l'échelle et l'orientation (Nord) de la maison si elle est impactée (extension, véranda, surélévation...) ou de la nouvelle construction (maison neuve, abri de jardin...)

Plan de masse : le **plan de masse** est une représentation graphique décrivant l'état actuel du terrain et exposant également votre futur projet de constructions.

Qu'est-ce que la surface de plancher (SP) ? La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces des planchers closes et couvertes sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètres.

Qu'est-ce que l'emprise au sol ? L'emprise au sol (ES) d'une construction correspond à la projection verticale de son volume. Sont ainsi pris en compte dans l'emprise au sol : l'épaisseur des murs extérieurs de la construction, les balcons, les auvents....

Qu'est-ce qu'un changement de destination ? Le code de l'urbanisme définit 5 destinations possibles pour une surface existante : habitation, commerce et activité de service, exploitation agricole et forestière, équipement d'intérêt collectif et service public, autres activités des secteurs secondaires et tertiaires. Changer la destination consiste à passer de l'une à l'autre.

Pour les piscines : Il est nécessaire de fournir la notice et un plan de coupe, un plan de situation et un plan de masse.

Civisme

Troubles du voisinage : bruits de comportement

Trop souvent, la mairie est interpellée par des Fontenaillais subissant les nuisances sonores. Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores.

« Samedi après-midi, le jeune chien d'un de mes voisins a aboyé pendant plus de deux heures ».

« Dès qu'il fait beau, nous sommes dans le jardin. Seulement maintenant nous sommes obligés de supporter la musique de voisins se situant à quatre maisons de la nôtre ».

« Mon voisin apprécie de couper sa haie pendant les heures de repas pendant le week-end ».

« Dès qu'ils sont chez eux, mes voisins mettent la musique à fond, nous avons tenté de discuter mais ils ne veulent rien entendre. Nous sommes plusieurs à nous plaindre... ».

« Nous n'arrivons même plus à rester dans notre jardin »...

Il est recommandé d'engager des démarches amiables (entrevue, envoi d'un courrier, recours à un conciliateur de justice).

Toutefois, vous pouvez également faire appel aux forces de l'ordre pour faire constater le trouble.

Conciliateur de justice

M. Régior Vincent, mairie de Mormant

01 64 42 53 00

Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois

de 9h00 à 11h30 sur RDV.

Dès lors que le bruit est répétitif, intense et dure dans le temps, de jour comme de nuit, il cause un trouble anormal de voisinage et est sanctionnable.

L'article R 1336-5 du code de la santé publique dispose qu' « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».



Xavier Sturdik

Pompes Funèbres et Marbrerie

47, rue du Général Leclerc
77370 Nangis

Tél. : 01 64 01 02 45
servicesfuneraires77@gmail.com

BRODIER

Prêt à Porter

Féminin
Masculin

☎ 01 64 08 02 03

31-33, rue du Général Leclerc - 77370 NANGIS



La mairie de Fontenailles

A mis en place une carte :

« Je protège mon animal »

Elle est gratuite et a pour objet de protéger l'animal si le propriétaire rencontre un problème.



Ainsi, quoi qu'il arrive au propriétaire, les intervenants seront informés qu'il possède un animal et que celui-ci est seul à la maison. Une personne de confiance désignée préalablement sur la carte sera prévenue et pourra prendre soin de ou des animaux pendant la durée de l'absence.

Pour cela, il suffit simplement d'indiquer au dos de la carte, le ou les coordonnées des personnes à informer pour s'occuper des animaux seuls, et de la ranger à côté de sa carte vitale.

Ses cartes sont gratuites et distribuées à :

- L'accueil de la mairie (sur demande)
=> 63 rue Maurice Wanlin
- L'association « Val's Créations Safeguards »
=> 272 rue des charmilles
- Frimousse toilettage
=> 203 route de Montereau



NOTRE COMMUNE NON RETENUE EN ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La commune a été informée, par courrier du service interministériel de Défense et de Protection Civile en date du 8 juin 2021, que par l'arrêté du 18 mai 2021 n° NOR : INTE 2114775 A, paru au journal officiel du 6 juin 2021, notre commune figure dans les communes non retenues en état de catastrophe naturelle aux titres des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Etat civil

Naissances

Maélya Ouzé est née le 5 avril

Zoé Le Cloarec est née le 21 avril

Lissandro Figueiredo Da Silva est né le 2 mai

Ethan Bricout est né le 04 juin

Rentrée scolaire

Date de la rentrée

Le 2 septembre 2021.

Horaires de bus et des écoles du RPI

A l'heure actuelle, il n'y a pas de modification pour les horaires des écoles et des bus pour la rentrée.



CANICULE, FORTES CHALEURS

Si vous êtes une personne âgée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie. Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule. Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez le 15. La plateforme téléphonique du public,

"Canicule info service" au **0800 06 66 66**,

est joignable du lundi au samedi de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 9h à 19h).

Fermeture de la permanence des élus

La permanence des élus le samedi matin sera fermée du 10 juillet au 21 août inclus.

L'agence postale

L'agence postale restera ouverte cet été. Elle sera fermée du 6 au 18 septembre inclus.

Infos utiles

Pompiers : 18 Samu : 15 Police : 17 Numéro d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114
 Numéro d'appel d'urgence : 112 Centre anti-poison : 01 40 05 48 48 Infos coronavirus : 0 800 130 000
 Médecins d'urgence : 0 825 747 499 Gaz sécurité et dépannage : 0 810 433 077 Enedis dépannage : 09 72 67 50 77
 Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi : 15h30 à 17h30

Mardi, jeudi : 9h00 à 11h00

Permanence des élus : le samedi de 9h00 à 11h00

Mairie de Fontenailles

63 rue Maurice Wanlin

01 64 08 40 17

mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr

Site : mairiefontenailles.fr

Agence postale

01 60 52 66 35

Aux horaires d'ouverture de la mairie.



Mairie Fontenailles



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET



Départ en retraite de Mme Valérie Mentec

Arrivée à Fontenailles en 1992, Valérie Mentec a œuvré depuis auprès de nos charmantes petites têtes blondes. Aujourd'hui, l'heure de la retraite est arrivée.

« Souhaiter un bon départ c'est souhaiter à celui qui s'en va de s'ouvrir à de nouveaux bonheurs... »

A FONTENAILLES, ANIM'ÉTÉ

Le centre social Nangis Lude et le service Multisports de la Brie Nangissienne ont uni leur force pour construire le programme d'animations le plus complet possible, pour toute la famille.

A Fontenailles

Le 09 juillet : « Ô Jardin suspendu » à Nangis Lude, rue Maurice Wanlin :

14h-22h : - l'après-midi : ateliers sportifs libres, voyage sonore, jeux de société, espace petite enfance.

- le soir : « Colt express », contes et musique.

Les 15 et le 16 juillet : **stage vélos** dans la forêt de Villefermoy pour les 6 -12 ans : jeux, ateliers réparation, course d'orientation.

Sur inscription sur espace-citoyens.net/brienangissienne

Le 24 juillet : au stade de 15h à 17h : grands jeux (Sagamore, thème Indien), jeux de société, espace petite enfance.

Le 30 juillet : « Ô Jardin Suspendu » à Nangis Lude, rue Maurice Wanlin : voyage sonore, jeux de société, espace petite enfance.

Soirée : « Among us ».



Concert musique Baroque - Le Caravansérail, Songe d'une nuit d'été.

Le 9 juillet à 20h00 dans le parc de la mairie.



Les associations

Gymnastique Volontaire

Reprise des cours le lundi 13 septembre :

- de 11h00 à 12h00 pour la gym douce avec Stéphanie ;
- de 19h00 à 20h00 renforcement musculaire avec Nicolas.

Le jeudi de 19h00 à 20h00 renforcement musculaire avec Sandrine.



Une journée portes ouvertes est prévue le 10 octobre :

- de 10h00 à 11h00 gym douce avec Sandrine ;
- de 11h00 à 12h00 renforcement musculaire avec Sandrine ;
- de 15h00 à 16h00 avec Nicolas.

C'est gratuit et ouvert à tous les adultes.

Venir avec son tapis, une bouteille d'eau, une tenue adaptée et une paire de basket.



Pour plus de renseignements : alyjerem@gmail.com

Fête Communale

4 et 5 septembre

Le samedi

Dès 15h00

Manèges

Jeux pour les petits

Escape Game / 10 - 17 ans
Salle des loisirs

Animation jeux avec
Nangis Lude

Apéritif offert par la
commune - 18h00

Restauration sur place :
paëlla*

Retraite aux flambeaux
à partir de 21h00

Feu d'artifice - 22h30
Salle des loisirs

Le dimanche

Brocante*

Restauration sur place*

Forum des associations

Démonstration des
associations

Manèges

Balade à poney

Tir à l'arc

Au stade de Fontenailles

* organisée par le Lien de Fontenailles

Un monde à l'envers

Nuit européenne des chauves-souris

Fontenailles

Le vendredi 10 septembre, en nocturne

Une balade contée entre mythes et réalités, entre un scientifique et une conteuse... Laissez-vous porter par la découverte de cet animal fabuleux.

RDV à 19h30 au bord du Ru, rue de Pars à Glatigny